

# Les risques majeurs à Voiron

## > DICRIM

Document d'information communal  
sur les risques majeurs



# Édito ! > Information et prévention



Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) permet d'informer l'ensemble de la population sur les conduites à tenir en situation de crise. À Voiron comme partout ailleurs, il existe un certain nombre de risques qu'il faut bien connaître. La présence de la rivière Morge, la proximité de grands axes routiers et ferroviaires très fréquentés sont autant de facteurs qui font peser un risque de catastrophe naturelle ou de sinistre. Il convient donc de prévoir les dispositifs à mettre en œuvre en cas de situation de crise.

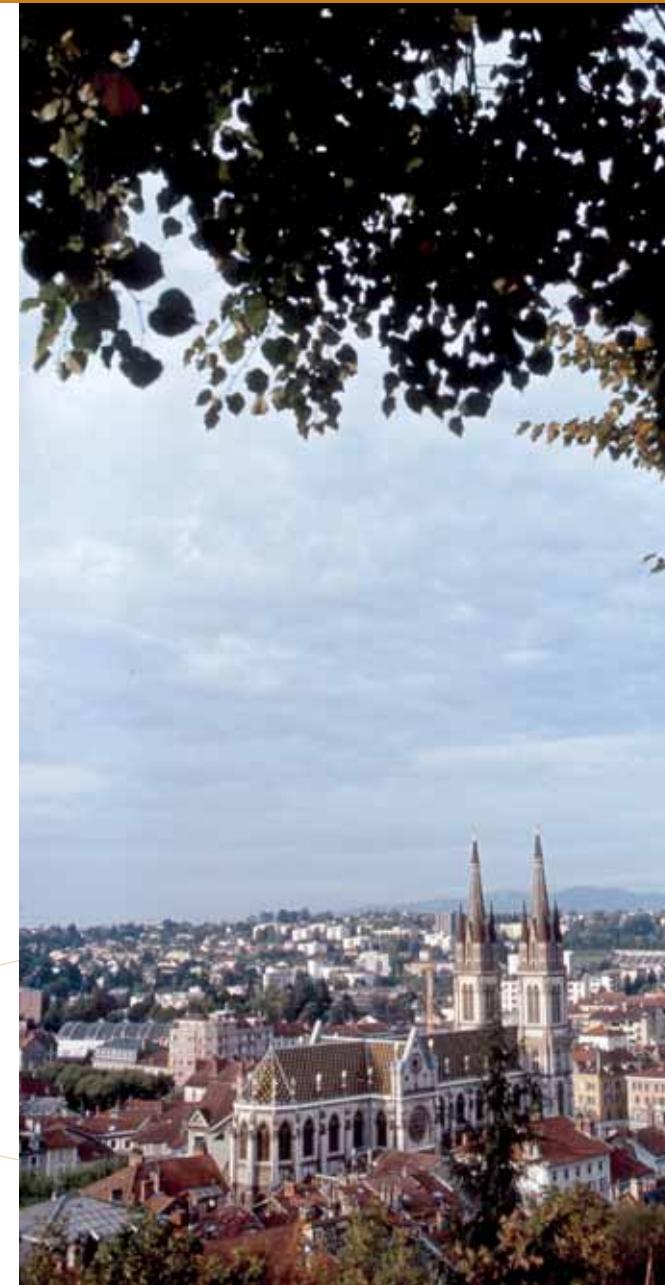
**Les catastrophes naturelles ou technologiques sont des événements rares mais le risque zéro n'existe pas. Il est du devoir de notre collectivité de vous sensibiliser à ce sujet.**

Le document que vous avez entre les mains est édité dans le cadre du Plan communal de sauvegarde, dispositif mis en place avec l'ensemble des acteurs locaux agissant pour la sécurité des biens et des personnes. Il permet de remplir un triple objectif : la sauvegarde des vies humaines, la limitation des dégâts et la protection de l'environnement. Ce dispositif doit permettre d'agir efficacement pour faire face à toutes sortes de situations mettant en danger la population ou ses biens. Testée régulièrement, l'organisation de crise est indispensable pour nous permettre de réagir rapidement et de façon cohérente.

Ce document d'information décrit de façon simple et pratique, les comportements à adopter en fonction de différentes situations. En effet, chaque double page est consacrée à l'un des risques recensés et indique pour chacun d'entre eux les consignes de sécurité à respecter.

Nous ne pouvons que trop vous recommander de conserver précieusement ce document à portée de main. Les consignes les plus simples ne sont jamais évidentes à respecter en situation de crise.

Le Maire de Voiron



## sommaire

### pages 4-5

Risque inondation et crues torrentielles

### pages 6-7

Risque séisme et éboulements

### pages 8-9

Risque feux de forêt

### pages 10-11

Risque transports matières dangereuses

### pages 12-13

Risques météorologiques

### pages 14-15

Risques divers

### page 16

Numéros importants

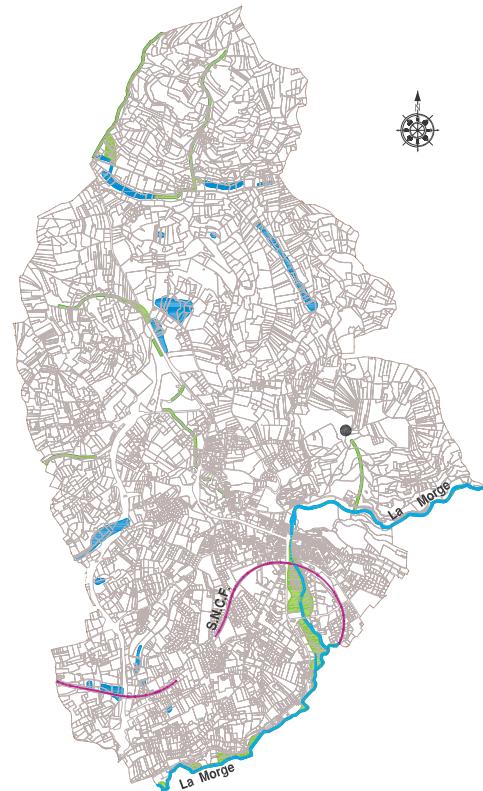
## fiche détachable à conserver

Numéros importants et conduites à tenir

## > Inondation et crues torrentielles

*Dans le passé, Voiron a subi quelques crues torrentielles mémorables. En 1897, la crue de la Morge a détruit de nombreux bâtiments et a fait une victime. Pour prévenir ce risque, un piège à embâcles a été construit sur la Morge en 2006, au niveau du pont de l'hôpital. Il permet d'éviter la formation de barrages naturels créés par l'accumulation de branchages et de pierres en amont du centre-ville.*

*De plus, la commune de Voiron située dans le bassin-versant de la rivière Morge et de ses affluents, est soumise à un plan de prévention du risque inondation (PPRI). Ce document qui est annexé au Plan local d'urbanisme, permet de réglementer l'urbanisation dans les zones classées dangereuses.*



Principales zones concernées par le risque inondation et crues torrentielles

Inondations	Crues torrentielles
Statue de la Vouise	

### Consignes de sécurité

- ⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants.
- ⇒ Fermez les portes et les fenêtres.
- ⇒ Mettez-vous à l'abri et montez à l'étage.
- ⇒ Ne téléphonez pas.
- ⇒ Coupez le gaz et l'électricité.
- ⇒ Écoutez la radio (France Bleu Isère sur 101 FM ou Radio Isa sur 100.4 FM).

### Les bons réflexes

- ⇒ Préparez un sac au cas où une évacuation serait mise en place (papiers personnels, médicaments importants, vêtements de rechange, eau potable).
- ⇒ Mettez hors d'eau vos biens dans l'ordre suivant : objets de valeur, produits polluants, électroménager.

#### > Le chiffre

En 1897, la Morge, qui est montée entre 5 et 8 mètres selon les témoignages, a dévasté 59 usines.

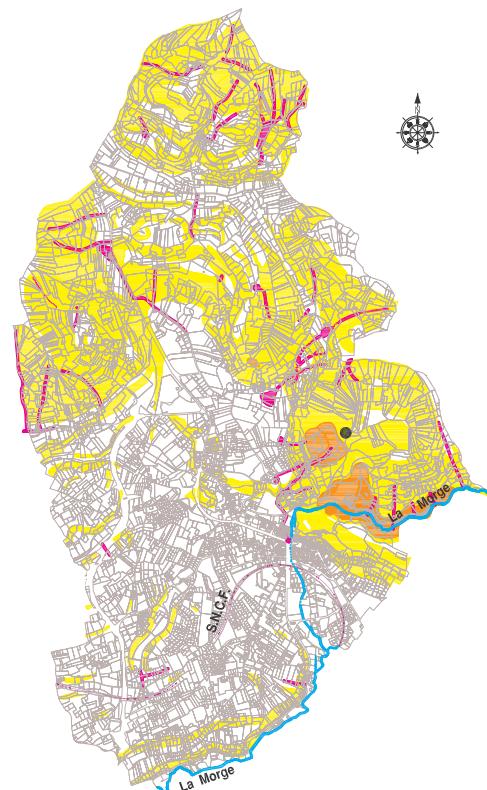
# Risque > Séisme et éboulements

D'après un arrêté préfectoral relatif à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs,

la commune de Voiron se situe en zone 1b, ce qui correspond à un niveau de sismicité « moyen ».

Des éboulements ont déjà eu lieu à Voiron, principalement sur le secteur de la colline de la Vouise.

Ils ont entraîné de nombreux dégâts matériels. Les constructions nouvelles doivent prendre en compte certaines règles parasismiques. Le respect de cette réglementation est à la charge du maître d'ouvrage.



Principales zones concernées par le risque éboulement

Chutes de pierres	Effondrements et ravinements
Glissement de terrain	Statue de la Vouise

## Consignes de sécurité

### Pendant les secousses

#### ► Dans un bâtiment

- Abritez-vous sous un meuble solide ou près d'un mur porteur.
- Éloignez-vous des fenêtres et des étagères.
- Ne cherchez pas à sortir.
- Protégez-vous la tête avec les bras.

#### ► Dans la rue

- Ne restez pas sous les lignes électriques.
- Accroupissez-vous et protégez-vous la tête.

#### ► En voiture

- Arrêtez-vous et gardez votre ceinture de sécurité.
- Ne descendez pas avant la fin des secousses, l'habitacle vous protégera des chutes d'objets.

### Après les secousses

► N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants.

► Coupez le gaz et l'électricité.

► Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas avant d'avoir eu l'autorisation, dirigez-vous vers des espaces libres (stades).

#### ATTENTION

► N'utilisez pas les ascenseurs.

### > Le chiffre

En décembre 1991, la route des Gorges et la route de Tolvon sont emportées : plus de 206 000 euros de travaux.





## Risque > Feux de forêt

Certaines précautions préalables permettent de limiter la progression des feux de forêt.

Le débroussaillage autour des maisons et l'absence de stockage de matériaux combustibles contre les maisons sont de bonnes mesures préventives.

La prudence et le civisme sont recommandés aux promeneurs et automobilistes (pas de barbecue en forêt, interdiction de jeter des mégots).



## Consignes de sécurité

- ⇒ Alertez les pompiers.
- ⇒ Facilitez l'accès des pompiers en libérant le passage.
- ⇒ Respirez à travers un linge humide.
- ⇒ Arrosez les boiseries et les abords.
- ⇒ Fermez les volets et les fenêtres.
- ⇒ Occultez les aérations avec un linge humide.
- ⇒ Écoutez la radio (France Bleu Isère sur 101 FM ou Radio Isa sur 100.4 FM).
- ⇒ En cas d'évacuation, ne prendre que le strict nécessaire (papiers personnels, médicaments importants, vêtements de rechange, eau potable).

### > Le chiffre

D'après le Plan local d'urbanisme, les zones naturelles et forestières représentent près de **37,5 %** de la surface de la commune.



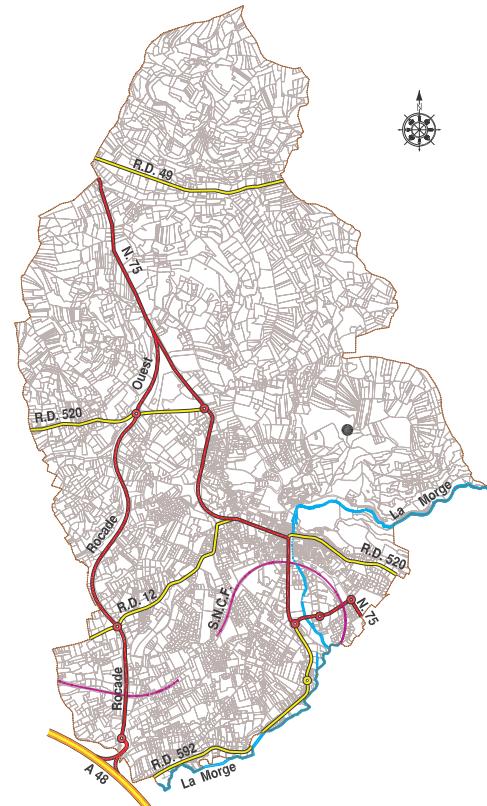


## Risque > Transport de matières dangereuses

**Les conséquences du risque de transport de matières dangereuses sont avant tout liées à la nature du produit transporté. Il peut être inflammable, explosif, toxique, corrosif ou radioactif. La commune de Voiron est concernée par ce risque par voies routières et ferroviaires, compte tenu des axes importants qui traversent notre ville ou qui la bordent.**

### > Le chiffre

Chaque jour, **19 378 véhicules** empruntent le cours Bécquart-Castelbon, **16 100 l'avenue de Verdun** (moyenne véhicule/jour - janvier 2007)



Principaux axes concernés par le risque transport de matières dangereuses

Statue de la Vouise

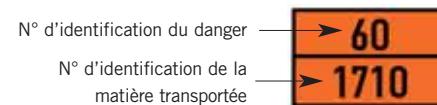
## Consignes de sécurité

- ⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants.
- ⇒ Si vous êtes à l'extérieur, entrez rapidement dans un bâtiment en dur le plus proche.
- ⇒ Ne fumez pas.
- ⇒ Ne téléphonez pas.
- ⇒ Écoutez la radio (France Bleu Isère sur 101 FM ou Radio Isa sur 100.4 FM).

## Les bons réflexes

**Ce type d'accident est par nature imprévisible. Si vous en êtes témoin :**

- ⇒ Avertissez les secours en composant le 18 ou le 112 (depuis un téléphone mobile).
- ⇒ Une fois les secours prévenus, éloignez-vous du lieu de l'accident, perpendiculairement au sens du vent.
- ⇒ Communiquez-leur les numéros inscrits sur l'étiquette à fond orange (schéma ci-dessous) qui permettent l'identification et la nature du produit transporté :
- ⇒ Ne prenez pas votre voiture.
- ⇒ En cas de fuite de produits toxiques, abritez-vous dans un local clos.





## > Chutes de neige

*La commune n'est pas à l'abri de chutes de neiges brutales et importantes pouvant paralyser la circulation et les déplacements en tous genres.*

## Consignes de sécurité

- ⇒ Ne prenez pas la route.
- ⇒ Ne cherchez pas à dégager la neige du toit.
- ⇒ Dans la rue : abritez-vous sous un toit solide.
- ⇒ En voiture : ne stationnez pas sous les lignes électriques.
- ⇒ Écoutez la radio (France Bleu Isère sur 101 FM ou Radio Isa sur 100.4 FM).



**> Le chiffre**  
En décembre 1990, **60 centimètres de neige** se sont accumulés en quelques jours : de nombreuses toitures n'ont pas résisté.

## > Tempête

## Consignes de sécurité

- ⇒ Fermez les portes et les volets.
- ⇒ Rentrez ou arrimez tout objet susceptible d'être emporté.
- ⇒ Restez à l'abri.
- ⇒ Ne téléphonez pas.
- ⇒ Écoutez la radio (France Bleu Isère sur 101 FM ou Radio Isa sur 100.4 FM).

## Cas particuliers

- ⇒ Pour les responsables de chantiers, mettre les grues en girouette et rassembler le personnel à l'abri.
- ⇒ Pour les agriculteurs, rentrer le bétail et le matériel.

# Risques

## > Divers

### > Pollution de l'air

#### Consignes de sécurité

- Les personnes sensibles doivent éviter les sorties et les efforts physiques.
- Si vous devez vous déplacer, priviliez les trajets à pied, en vélo ou en transport en commun.
- La Préfecture peut ordonner des limitations de vitesse, ou des restrictions de circulation pour éviter l'amplification de la pollution. Ces consignes particulières seront diffusées sur les ondes : écoutez France Bleu Isère sur 101 FM ou Radio Isa sur 100.4 FM.

#### > Le chiffre

Sur la région grenobloise,  
pendant l'année 2006,  
la qualité de l'air a été qualifiée  
de médiocre à très mauvaise  
pendant 52 jours.  
(source : buldair.org)



### > Canicule

#### Consignes de sécurité

- Restez le plus possible à l'intérieur, dans la pièce la plus fraîche de votre habitation.
- Fermez les fenêtres et les volets dans la journée et aérez votre habitation pendant la nuit.
- Buvez beaucoup d'eau et faites boire les personnes âgées et les enfants, qui ne ressentent pas la sensation de soif (attention : maximum 3 litres d'eau par jour).



# Infos > Pratiques

## Obligation d'information

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006, chaque nouveau propriétaire doit être informé avant la signature de l'acte de vente des risques majeurs auxquels est soumis son futur bien immobilier.

Il doit également être informé par le vendeur de toute indemnisation de sinistre consécutif à un événement majeur (naturel ou technologique) dont il a été bénéficiaire ou dont il a eu connaissance. De même chaque propriétaire doit informer ses locataires des risques majeurs auxquels ils sont exposés dans leur logement.

Les deux documents (formulaire d'information sur l'état des risques et déclaration d'indemnisations) sont annexés au contrat et doivent dater de moins de six mois pour être valables. Ils peuvent être téléchargés sur le site [www.prim.net](http://www.prim.net) ou éventuellement demandés en Mairie.

Le défaut d'information peut entraîner la diminution du montant de la vente ou de la location, voire l'annulation de la vente ou la résiliation du contrat de location.

## LES NUMÉROS IMPORTANTS

### ⇒ Pompiers

18 ou 112 (depuis un téléphone mobile)

### ⇒ SAMU

15 ou 112 (depuis un téléphone mobile)

### ⇒ Police

17 ou 112 (depuis un téléphone mobile)

### ⇒ Gendarmerie

04 76 05 01 83

### ⇒ Météo France

08 92 68 02 38  
[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

### ⇒ Mairie

04 76 67 27 37



# Les risques majeurs à Voiron

## > DICRIM

Fiche détachable  
à conserver



### Informations pratiques

***Si un risque se produit, la population sera régulièrement informée des conduites à tenir et de l'évolution de la situation.***

Dans tous les cas :

- ⇒ Ne téléphonez pas, laissez les lignes disponibles pour les cas d'urgence.
- ⇒ Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle.
- ⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants.
- ⇒ Tenez-vous informés en écoutant la radio : France Bleu Isère sur 101 FM ou Radio ISA sur 100.4 FM.

### LES NUMÉROS IMPORTANTS

#### ⇒ Pompiers

18 ou 112 (depuis un téléphone mobile)

#### ⇒ SAMU

15 ou 112 (depuis un téléphone mobile)

#### ⇒ Police

17 ou 112 (depuis un téléphone mobile)

#### ⇒ Gendarmerie

04 76 05 01 83

#### ⇒ Météo France

08 92 68 02 38  
[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

#### ⇒ Mairie

04 76 67 27 37



# Dispositif d'alerte

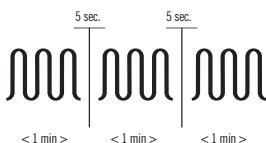
## > Déclenchement de l'alerte

Passage en ville de véhicules équipés d'un Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) qui diffuse un message d'alerte.

Cette alerte peut être doublée selon les circonstances par la distribution de tracts d'information en porte à porte.

## > Signal national d'alerte

Une sirène émettant un son ondulé d'une durée d'une minute, trois fois à la suite, séparé d'un intervalle de cinq secondes.



## > Fin de l'alerte

La population est informée de la fin de l'alerte par une sirène émettant un son continu d'une durée de trente secondes.



## > Organisation de crise

